

1416. *videtur* 1415.

Summar Copert: Pohnau

443.

Transactio venditionis dictae villa Miesciska
 per dominum Vincentium decadem Miesciska
 pro persona Petri de Kobylin et supra Decani
 pro 200 marcistatorum grossorum Pragen;
 48 gross: in quolibet marcem computando
 sub actum Datum Pohnavia feria 2da
 in crastino conditus Pasche a^o Dni 1415.

97
98

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text appears to be a continuation of the legal document, mentioning names like Alexander and various clauses.]

27

L'Académie de France a été établie par un édit de Louis XIV. le 24 Janvier 1636. Elle a pour objet de perfectionner les sciences, les lettres et les arts. Elle est composée de quarante membres, dont le Roi est le président. Elle a le droit de proposer des questions sur les sciences et les arts, et de récompenser ceux qui ont fait de nouvelles découvertes. Elle a aussi le droit de donner des prix à ceux qui ont écrit de bons ouvrages. Elle est le plus grand corps de sagesse que l'on ait jamais eu en France.

L'Académie de France a été établie par un édit de Louis XIV. le 24 Janvier 1636. Elle a pour objet de perfectionner les sciences, les lettres et les arts. Elle est composée de quarante membres, dont le Roi est le président. Elle a le droit de proposer des questions sur les sciences et les arts, et de récompenser ceux qui ont fait de nouvelles découvertes. Elle a aussi le droit de donner des prix à ceux qui ont écrit de bons ouvrages. Elle est le plus grand corps de sagesse que l'on ait jamais eu en France.

L'Académie de France a été établie par un édit de Louis XIV. le 24 Janvier 1636. Elle a pour objet de perfectionner les sciences, les lettres et les arts. Elle est composée de quarante membres, dont le Roi est le président. Elle a le droit de proposer des questions sur les sciences et les arts, et de récompenser ceux qui ont fait de nouvelles découvertes. Elle a aussi le droit de donner des prix à ceux qui ont écrit de bons ouvrages. Elle est le plus grand corps de sagesse que l'on ait jamais eu en France.

L'Académie de France a été établie par un édit de Louis XIV. le 24 Janvier 1636. Elle a pour objet de perfectionner les sciences, les lettres et les arts. Elle est composée de quarante membres, dont le Roi est le président. Elle a le droit de proposer des questions sur les sciences et les arts, et de récompenser ceux qui ont fait de nouvelles découvertes. Elle a aussi le droit de donner des prix à ceux qui ont écrit de bons ouvrages. Elle est le plus grand corps de sagesse que l'on ait jamais eu en France.

L'Académie de France a été établie par un édit de Louis XIV. le 24 Janvier 1636. Elle a pour objet de perfectionner les sciences, les lettres et les arts. Elle est composée de quarante membres, dont le Roi est le président. Elle a le droit de proposer des questions sur les sciences et les arts, et de récompenser ceux qui ont fait de nouvelles découvertes. Elle a aussi le droit de donner des prix à ceux qui ont écrit de bons ouvrages. Elle est le plus grand corps de sagesse que l'on ait jamais eu en France.